

<b>FICHE DE POSTE : ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL</b>
--

Grade : Assistant socio éducatif (Décret n° 2014-101 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière)

**Etablissement :** Hôpital SAINTE MARGUERITE – CENTRE PENITENTIAIRE des BAUMETTES  
**Intitulé du Service :** CSAPA – PRISONS DE MARSEILLE  
 Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie  
**Chef de Service et chef de Pôle :** Dr C. PAULET – Pôle 11 Psychiatrie, Médecine, Addictologie en Détention – Médecine Légale  
**Sous la double responsabilité :** Institutionnelle : Dr O. BAGNIS, Médecin Responsable  
 Administrative : Mme MH. DEPRez, Cadre Socio-Educatif

**Organisation du temps de travail :**

- Poste à repos fixe
- Poste à temps plein

**Horaires :** De 8h30 à 17h00, amplitude modulable en fonction des besoins du service.

**Présentation du Service :**

Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) a pour vocation d'assurer une prise en charge socio-éducative des usagers addictes incarcérés prenant en compte l'ensemble des problèmes liés à la dépendance en vue de leur insertion ou leur réinsertion par l'intermédiaire d'entretiens individuels et d'activités groupales.

Le CSAPA est un service rattaché au Service Médico-Psychologique Régional (SMPR).

**Mission générale de l'emploi :** Le CSAPA assure :

- L'accueil de tous les entrants relevant de ses missions.
- Le recueil de données épidémiologiques.
- Les entretiens individuels permettant d'informer les personnes détenues de l'existence du dispositif de soins et des structures spécialisées publiques ou privées et les inciter à prendre contact avec elles.
- La prise en charge psychosociale en collaboration avec l'équipe socio-éducative du Centre Pénitentiaire des Baumettes et les équipes-relais extérieures.
- Les interventions éventuelles en direction des familles des personnes détenues addictes en liaison avec les services concernés.
- La prise en charge spécifique des personnes sous substitution en collaboration avec les médecins du SMPR et des Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires (UCSA) et en liaison avec les CSAPA extérieurs.
- La prise en charge groupale des personnes :
  - ✓ groupes d'information, d'éducation à la santé et de réductions des risques
  - ✓ groupes hebdomadaires de remobilisation psychique
- Intervention au sein de l'EPM (Etablissement pour Mineurs)

**Compétences exigées :** (acquises ou engagement à les acquérir)

- Formation psychopédagogique.
- Connaissance des techniques d'entretiens individuels et des techniques de groupe.
- Ecoute, relation d'aide.
- Connaissance de la problématique de la dépendance.
- Connaissance des pharmacodépendances et des produits de substitution.
- Adaptabilité à la pratique professionnelle en milieu carcéral et à ses contraintes propres.

**Énumération et description sommaire des tâches confiées :**

- Entretiens d'arrivants : accueil, présentation du service spécifique.
- Recueil des données : Questionnaires PRO-G-DIS, Fiches de suivi, enquête épidémiologique, Oppidum... « Projets de soin individualisés » : Saisie de l'activité épidémiologique sur Excel et PROGDIS.
- Entretiens dits de « suivis », accompagnement psychosocial.
- Établir le lien avec les différents services intéressés, SMPR, Service d'Insertion et de Probation, qui participent à la prise en charge de la personne détenue mais aussi avec les CSAPA extérieurs, les différents services sociaux, d'insertion, de probation, médicaux... qui prendront le relais post-incarcération.
- Préparation et aide à l'élaboration d'un projet de sortie dans le dispositif de soins, de l'insertion, de l'hébergement...
- Suivi post-carcéral dans le cadre du dispensaire de secteur.
- Travail en réseau avec les structures extérieures.

- Participation à des séances de formation spécifique.
- Conduite de groupe.
- Etude de cas et rapports écrits.
- Participation aux réunions institutionnelles.
- Supervision

Isabelle Huet  
Directrice Adjointe  
Mars 2018

